



Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

**Quatrième réunion du Groupe Consultatif pour
le Développement des Télécommunications (GCDT)
Genève, 12-13 octobre 2000**

**Document TDAG-4/16-F
13 octobre 2000
Original: anglais**

QUATRIEME REUNION DU GROUPE CONSULTATIF POUR
LE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

(Genève, 12-13 octobre 2000)

PRINCIPALES DÉCISIONS

**1 Approbation du résumé des conclusions de la troisième réunion du GCDT
(Document TDAG-3/22)**

1.1 *Le résumé des conclusions de la troisième réunion du GCDT est approuvé.*

1.2 En ce qui concerne le § 4, la classe d'unité 1/16ème n'a été abolie que pour les Membres de Secteur de pays développés et le passage sur les fonds d'affectation spéciale devrait être clarifié.

1.3 Concernant le § 15, le GCDT a, à sa troisième réunion, approuvé l'idée de coopération entre des institutions de R&D d'Etats Membres de l'UIT.

1.4 Concernant les préparatifs de la CMDT-02, il faudrait procéder à une évaluation, en comparant les conférences de développement régional (CRDT) et les réunions de préparation régionales (RPR), en vue de soumettre un projet clair à la CMDT-02.

1.5 *Il est pris note des observations ci-dessus.*

2 Rotation du Président et des Vice-Présidents du GCDT (Document TDAG-4/5)

2.1 Présentant le Document TDAG-4/5, le Secrétaire de la réunion attire l'attention des participants sur la proposition d'appliquer le principe de rotation au GCDT, sur la base des critères suivants: compétence, distribution géographique équitable et nécessité d'encourager la participation des pays en développement; un autre élément à considérer est la disponibilité des intéressés pour exercer des fonctions au GCDT, étant donné les importantes responsabilités qu'ils assument déjà dans leur pays.

2.2 Il est rappelé que le Président du Sous-Groupe du GCDT sur le secteur privé a cessé ses fonctions; afin de marquer son attachement au principe d'égalité entre les sexes, le Sous-Groupe recommande que son remplaçant soit une femme.

2.3 En ce qui concerne les "cinq régions administratives" mentionnées au § 9 du Document TDAG-4/5, les participants décident d'en libeller la première phrase comme suit: "Que la distribution géographique équilibrée est un élément déterminant de la mise en oeuvre du principe de la rotation".

2.4 Pour améliorer le fonctionnement du GCDT, il est suggéré d'indiquer en regard de chaque décision mentionnée une référence documentaire précise pour éviter tout risque de confusion. Le Directeur du BDT répond que ce travail d'insertion de références risque d'allonger les documents et de surcharger inutilement le secrétariat.

2.5 A la demande du Directeur du BDT, *le GCDT approuve de nommer son président, M. Lee, président honoraire.*

2.6 Il est décidé de poursuivre éventuellement l'examen de la question sous le point "Divers".

3 Travaux des groupes d'études - Rapport final du Groupe spécialisé 7 de l'UIT-D (Document TDAG-4/7 + Addenda 1-3)

3.1 Le Rapporteur pour le Groupe spécialisé 7 présente le rapport dans le détail, en soulignant en particulier les conclusions auxquelles est parvenu le Groupe dans le domaine des applications. Le rapport a été approuvé par la Commission d'études 2 à sa réunion du 21 septembre 2000. Le rapport final au GCDT est exposé dans l'Addendum 2 au Document TDAG-4/7. Les conclusions et recommandations reflétées dans l'Addendum 1 au Document TDAG-4/7 proviennent de l'Addendum 2 et ont été soumises au Directeur du BDT. Les Addenda ne sont pas disponibles en espagnol, ni en français.

3.2 Répondant aux préoccupations formulées par des participants à propos de la traduction et de la publication du rapport, le Secrétaire de la réunion confirme que, malgré les retards de traitement, il devrait être possible de faire réaliser le travail de traduction restant et de publier le rapport dans les délais suggérés.

3.3 *Le GCDT adopte le document et approuve sa publication dans les meilleurs délais possibles.*

3.4 *Il est décidé de tenir dans un délai de un mois une réunion pour procéder à une révision dans la forme du texte et de donner ainsi aux membres l'occasion de revoir ensuite le rapport. Les recommandations seront transmises au Directeur pour inclusion dans le programme.*

3.5 *Le GCDT approuve par ailleurs la proposition d'établir un groupe de volontaires, dirigé par M. Kawasumi, pour aider le BDT à appliquer les recommandations.*

3.6 Le Directeur du BDT attire l'attention des participants sur le fait que les ressources nécessaires pour appliquer les recommandations ne sont pas disponibles et fait appel à tous les Membres de l'UIT-D pour aider à relever ce défi.

4 Etat d'avancement des activités des Commissions d'études de l'UIT-D (Document TDAG-4/12)

4.1 A la suite de la présentation du Document TDAG-4/12, l'attention des participants est attirée sur les procédures de travail qui font perdre du temps et retardent l'approbation des recommandations. Il est fait observer qu'il est possible de proposer de nouvelles procédures qui seront prises en considération le moment venu, mais que les procédures existantes doivent être suivies à la lettre. Le Directeur du BDT indique qu'un avis juridique a été demandé sur cette question et qu'il espère avoir une réponse rapidement.

4.2 *Il est pris note du Document TDAG-4/12.*

5 Stratégie d'utilisation d'Internet au service du développement (Document TDAG-4/3)

5.1 Introduisant le Document TDAG-4/3, le **Secrétaire de la réunion** souligne le caractère stratégique des questions à l'examen.

5.2 Plusieurs points sont soulevés pendant la discussion. La question de la téléphonie Internet doit être examinée avec prudence, pour faire en sorte que l'utilisation de l'Internet comme outil en faveur du développement ne soit pas synonyme de perte de revenu pour les administrations. Deux questions qui constituent un problème pour les pays en développement restent sans réponse: premièrement, est-il possible de calculer le volume du trafic Internet sur un circuit et, deuxièmement, est-il possible de déterminer l'origine d'un message Internet? De nombreux pays n'ont pas accès à l'Internet, et l'UIT, comme d'autres institutions des Nations Unies, a un rôle éminent à jouer dans ce domaine en sensibilisant les décideurs aux avantages que procure l'Internet.

5.3 *Les participants prennent note de toutes les observations et demandent que le document soit soumis aux prochaines réunions de préparation à la CMDT-02.*

6 Approches stratégiques du financement du développement des télécommunications (Documents TDAG-4/6 et TDAG-4/2)

6.1 A la suite de la présentation du Document TDAG-4/6, le GCDT souligne l'importance de la question à l'examen et se déclare préoccupé par la non-représentation du BDT à des réunions mondiales telles que le Sommet du G8 ou le Conseil économique et social des Nations Unies. L'UIT doit coopérer étroitement avec d'autres institutions pour élaborer des solutions appropriées en faveur du développement. Il est proposé que le document offre plus d'informations statistiques et présente davantage d'exemples de réussite.

6.2 Les participants font valoir que, dans le cadre de sa stratégie à long terme, le BDT devrait considérer l'essor de l'Internet comme un moyen de fonder le retour sur financement sur les paiements au titre du contenu, et non de l'infrastructure.

6.3 Le Directeur du BDT indique que l'UIT a fourni un dossier pour le Sommet du G8 et que l'UIT coopère à nouveau avec l'ECOSOC. En ce qui concerne le rôle joué par le BDT pour réduire la fracture numérique, le Bureau dispose certes des nécessaires compétences spécialisées, mais il a affaire à des institutions beaucoup plus grandes, telles que la Banque mondiale et le PNUD, qui pèsent d'un poids financier et politique sans commune mesure; peut-être conviendrait-il de dissocier le secteur des télécommunications lorsque des ajustements structurels sont apportés, étant donné que les télécommunications peuvent apporter une importante contribution à l'économie. Au Sommet du G8, le Japon a annoncé son intention d'investir 15 milliards de dollars sur cinq ans pour contribuer à réduire la fracture numérique; les mesures nécessaires ont été prises pour faire en sorte que l'Union tire avantage de la situation. L'UIT maintient par ailleurs des contacts étroits avec l'Union européenne, le Canada et les Etats-Unis.

6.4 En ce qui concerne le Document TDAG-4/2, l'attention des participants est attirée sur les enseignements qui pourraient être tirés de l'étude de cas, à savoir: l'utilisation de systèmes VSAT pour desservir les zones rurales, l'octroi de prêts sans intérêts par l'opérateur principal sur une période de trois ans et la mise en oeuvre de moyens de communications rurales grâce à une coopération avec les utilisateurs. Les participants proposent de porter à l'attention de RASCOM l'expérience utile décrite dans le document.

6.5 Le Directeur du BDT indique qu'il en est tenu compte dans l'étude sur les télécommunications rurales et également dans l'étude qui a été entreprise pour INTELSAT sur les systèmes VSAT et les boucles locales. Tous les pays africains ont été invités par écrit à participer à un projet s'étendant à l'ensemble du continent. Il a par ailleurs été décidé avec INTELSAT d'étendre éventuellement le système au-delà de l'Afrique, à l'Amérique latine et à l'Asie.

6.6 *Il est pris note des Documents TDAG-4/6 et TDAG-4/2, ainsi que de toutes les observations formulées pendant la discussion, et le GCDT demande qu'elles soient transmises à la Commission d'études chargée de la Question 12/1 ainsi qu'aux réunions de préparation régionales à la CMDT-02.*

7 Stratégie de mobilisation de ressources en faveur du secteur des télécommunications (Document TDAG-4/9)

7.1 La stratégie de mobilisation de ressources présentée dans le Document TDAG-4/9 vise à élargir la mission de l'UIT et du BDT.

7.2 Les participants soulignent l'importance de la mobilisation des ressources étant donné la rareté des financements multilatéraux et font par ailleurs observer que les excédents doivent être distingués des contributions volontaires ou autres ressources mobilisées.

7.3 Les participants s'accordent sur la nécessité de disposer d'un programme de travail en vue de la mobilisation des ressources et conviennent de transmettre le document au Directeur.

8 Rôle du BDT dans la coopération entre l'UIT et l'OMC (Document TDAG-4/8)

8.1 Le Secrétaire de la réunion rappelle que la question a été abordée brièvement à la troisième réunion du GCDT, qui a demandé de l'inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion. Le document a pour but de présenter le rôle du BDT et d'exposer un certain nombre de points de discussion, compte tenu en particulier de l'accord avec l'OMC dont le Conseil a approuvé la conclusion à sa session de 2000.

8.2 Les participants insistent sur le fait que les discussions à l'OMC ont d'importantes conséquences pour les pays en développement, en particulier pour ceux qui n'ont pas encore réformé leur secteur, parfois par manque des nécessaires connaissances spécialisées.

8.3 Au terme d'une discussion, il apparaît que les participants appuient en général le document, lequel se prête par ailleurs à un approfondissement. *Il est convenu de soumettre le document au Directeur et de le présenter à la prochaine réunion de préparation régionale qui se tiendra à Alexandrie.*

9 Plan opérationnel (Documents TDAG-4/10 et TDAG-4/11)

9.1 L'Adjoint au Directeur du BDT introduit le Document TDAG-4/11 et présente le plan opérationnel dans le détail. L'évaluation concerne le plan opérationnel du 1er janvier au 30 septembre 2000. Divisé en parties qui reflètent le Plan d'action de La Valette, le plan combine planification stratégique, planification financière et planification des ressources pour parvenir à la meilleure application possible des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et de la Conférence mondiale de développement des télécommunications.

9.2 Concernant les 12% prévus au titre de l'assistance ad hoc pour les imprévus, le Directeur du BDT indique que l'avis du GCDT en la matière est toujours bienvenu, étant donné que les demandes sont habituellement supérieures au budget et qu'un rang de priorité doit être établi. Une assistance ad hoc est parfois fournie à des pays qui n'ont même pas les ressources nécessaires pour effectuer un travail de planification.

9.3 ***Les participants appuient la poursuite de l'assistance directe.***

9.4 Des participants font valoir que la question de l'utilisation du budget devrait être réexaminée dans son ensemble avant la prochaine CMDT, en vue de parvenir à équilibrer les dotations entre les commissions d'études, les programmes et l'assistance directe.

9.5 Concernant le Colloque du développement destiné aux organes de réglementation, le Directeur du BDT précise que cette activité fait suite à une décision de la CMDT-98. Les résultats du colloque seront présentés à la CMDT-02.

9.6 Les participants demandent d'inscrire à l'ordre du jour du GCDT un point concernant les préparatifs de la prochaine CMDT, pour que le Groupe consultatif ait la possibilité de proposer de nouveaux points à l'ordre du jour de la conférence.

9.7 ***Les participants décident de soumettre le document, avec toutes les observations, au Directeur pour qu'il le prenne en considération ultérieurement.***

9.8 L'Adjoint au Directeur du BDT présente le Document TDAG-4/10 et indique que la notion d'indicateurs de performance a été établie en 1999 et que la question a été soulevée à de précédentes réunions du GCDT.

9.9 ***Il est décidé que les éventuelles observations seront transmises au secrétariat ultérieurement, après des discussions informelles.***

10 Groupe spécial sur les questions de genre (Document TDAG-4/1 et Addendum 1)

10.1 Le Vice-Président du Groupe spécial sur les questions de genre (TFGI) présente le Document TDAG-4/1, qui doit être lu parallèlement à son Addendum 1. Il y est proposé de créer au sein de l'UIT/BDT une unité spécifique, pourvue d'un personnel permanent, pour appliquer au BDT les recommandations formulées par les groupes de travail du TFGI.

10.2 ***Les participants appuient la proposition d'établir une unité permanente sur les questions de genre.***

10.3 Il y est également proposé de lancer un projet mondial de développement, pour promouvoir la participation des femmes dans les télécommunications, comprenant des composantes régionales et un élément centralisateur au BDT. L'initiative pourrait constituer un projet phare pour le BDT en vue du Sommet mondial sur la société de l'information et pourrait, en attendant, attirer des sponsors et des ressources extrabudgétaires pour financer les activités connexes.

10.4 Il est pris note de l'enthousiasme général suscité par le travail du TFGI, ainsi que de toutes les observations formulées pendant la discussion.

11 Rapport de la quatrième réunion du Sous-Groupe du GCDT sur le secteur privé (Document TDAG-4/13)

11.1 Le Président du Sous-Groupe sur le secteur privé présente brièvement le Document TDAG-4/13 et propose de prévoir lors des réunions futures une période pendant laquelle les entreprises privées pourraient se concerter. ***Le Directeur du BDT confirme qu'il est pris note de cette proposition.***

11.2 Il propose également d'envoyer un questionnaire aux Membres du Secteur pour régler le problème de la participation du secteur privé aux réunions du Sous-Groupe. Le Secrétaire de la réunion indique qu'un questionnaire est en cours d'élaboration; il pourrait être communiqué aux membres du GCDT pour commentaires avant d'être diffusé.

11.3 Il est proposé de soumettre le questionnaire aux membres du secteur privé pour qu'ils vérifient que les questions sont convenablement ciblées. *Cette proposition est approuvée.*

12 Bureau du GCDT et rotation des Président et Vice-Présidents (Document TDAG-4/15)

12.1 Le Directeur du BDT donne lecture des noms des candidats mentionnés dans le Document TDAG-4/15. Mme Roseman serait la nouvelle présidente du Sous-Groupe sur le secteur privé. Un représentant de la Banque mondiale continuerait de siéger au bureau, à côté du représentant de la CE. Les noms de certains vice-présidents, restant à identifier, seront communiqués ultérieurement. Il est proposé que le Directeur soit habilité à compléter la liste et à procéder aux nominations, sous réserve qu'il s'efforce de trouver un meilleur équilibre entre les genres.

12.2 *Le GCDT approuve le document et prie le Directeur de mener à bien les nécessaires consultations et de procéder aux nominations.*

13 Participation des Membres des Secteurs aux travaux de l'UIT-D (Document TDAG-4/4)

13.1 Le Document TDAG-4/4 est présenté et l'attention des participants est attirée sur le § 1.3 concernant la participation d'organisations non gouvernementales et sur la deuxième partie relative à la question des Associés.

13.2 Après qu'il a été suggéré qu'il serait utile de disposer de renseignements sur les Membres du Secteur qui, en plus de leurs contributions financières annuelles, contribuent également aux activités du Secteur, en espèces ou en nature, le Directeur du BDT fait observer que la qualité - et non la quantité - des Membres du Secteur est un paramètre qu'il est très difficile au BDT de mesurer et qui ne pourrait être estimé que sur la base de la participation aux différents groupes.

13.3 Concernant la question des Associés, il est proposé que le Directeur du BDT commence à accepter la participation d'Associés aux commissions d'études sur la base de la moitié de 1/16ème d'unité, soit 1 800 CHF par an, montant très incitatif par rapport à celui que paient d'autres Membres du Secteur.

13.4 *Il est pris note de toutes les observations, étant entendu que le document sera soumis au Directeur.*

14 Rapports du Secteur des radiocommunications (UIT-R) et du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T)

14.1 Le représentant du BR présente un rapport oral sur les récentes Assemblée des radiocommunications (AR-2000) et Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2000) qui ont eu lieu à Istanbul, en mettant en lumière les résultats de l'Assemblée qui présentent peut-être plus d'intérêt pour l'UIT-D.

14.2 *Il est pris note avec satisfaction du rapport.*

14.3 Le représentant du TSB présente le Document TDAG-4/14, en attirant l'attention des participants sur les principales conclusions de l'AMNT-2000 relatives aux activités de l'UIT-D.

14.4 *Il est pris note avec satisfaction du rapport.*

15 Dates des prochaines réunions du GCDT

15.1 Le Secrétaire de la réunion annonce les *dates provisoires pour les réunions du GCDT en 2001, à savoir les 22-23 février et 4-5 octobre.*

15.2 Il est demandé au Directeur d'examiner la possibilité d'accroître la durée des réunions à trois jours, étant donné que le GCDT aura à examiner les procédures des commissions d'études et à parler des préparatifs de la prochaine CMDT.

La séance est levée à 17 h 35, le vendredi 13 octobre 2000.
